

Compte rendu du conseil municipal de la commune de Tarentaise (Loire) en date du 6 septembre 2018

Présents : mesdames Évelyne ESTELLÉ, Michèle PEYRON, Martine VIALLET, messieurs Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Daniel OPRANDI.

Absents : néant

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 21 heures.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Conventions pour la piscine et les temps d'activités périscolaires et point sur la rentrée

Madame le Maire présente la convention pour la piscine prévue dans le cadre scolaire et celles pour le théâtre et la danse africaine dans le cadre périscolaire.

Convention piscine

Cette convention entre la Communauté de communes du Pays de Montfaucon, l'école publique du Sapin Géant et la mairie de Tarentaise prévoit une classe piscine du 18 au 25 juin 2019 avec les conditions réglementaires en termes d'encadrement et de sécurité. Le tarif pour les élèves de l'école primaire sera de 3.40 € par enfant (comprenant deux entrées par enfant et par jour). La classe piscine de l'année scolaire 2017-2018 a donné toute satisfaction à l'ensemble des intervenants, enseignants de l'école compris.

Convention théâtre

Cette convention avec Mme Audrey HOCH, comédienne, prévoit des interventions chaque jeudi scolaire de 15h30 à 17h30 du 8 novembre 2018 au 11 avril 2019. Les enfants seront répartis en deux groupes. Le coût par intervention s'élève à 90 € pour une séance de deux heures. L'intéressée n'est pas assujettie à la TVA. L'intervention de cette comédienne l'année scolaire passée a été très appréciée.

Convention danse africaine

Cette convention avec l'association Kabanaco prévoit des interventions chaque mardi scolaire du 25 septembre au 18 décembre 2018, le 6 novembre excepté. Les enfants seront répartis là aussi en deux groupes. Le coût par intervention s'élève à 75 € pour une séance de deux heures, étant entendu que, si un spectacle doit être organisé en dehors de ces horaires, il y aura un surcoût de 100 €. Cette activité a été très appréciée l'année scolaire passée.

Mises aux voix, ces trois conventions sont approuvées à l'unanimité et madame le Maire est invitée à les signer.

Madame le Maire donne alors la parole à Michèle PEYRON pour faire un point sur la rentrée scolaire.

Le nombre d'enfants est cette année de 42 (24 en maternelle et CP, 18 aux autres niveaux). Des travaux de rénovation ont concerné cet été le hall d'entrée, la chaudière a été remplacée, et des stores occultants vont être prochainement installés dans la pièce utilisée pour la sieste des petits. Madame Véronique

LABROSSE continue à remplacer madame ALBOT et Mme Nathalie MORENO a été recrutée sur le poste nouvellement créé. Pour ce poste, nous avons eu quatorze candidatures et cinq personnes ont été reçues en entretien. Pierre VERCASSON et Nathalie MORENO se sont beaucoup donnés pour permettre la rentrée dans de bonnes conditions après les travaux de l'été qui se sont révélés fort salissants. La sonnette et l'alarme de l'école ont été remises en fonctionnement et la mise en place de minuteriers est à l'étude. Les enseignants ont pu faire le point avec le prestataire chargé de l'informatique pour un fonctionnement aussi satisfaisant que possible.

2/ Modification de la délibération du 5 juillet 2018 relative à la mise en place du RIFSEEP

Lors de sa séance du 5 juillet dernier, le conseil municipal a décidé d'approuver à l'unanimité la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les membres du personnel. La délibération prise ce jour-là prévoit que l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est cumulable avec l'indemnité de responsabilité des régisseurs, ce qui est en contradiction avec l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014.

Madame le Maire propose donc de prendre une nouvelle délibération reprenant exactement les termes de celle du 5 juillet passé à l'exception de la ligne concernant l'indemnité de fonction des régisseurs : cela est aussitôt approuvé à l'unanimité.

3/ Proposition d'état d'assiette pour la campagne 2019 concernant les coupes de bois dans les propriétés de la commune

Madame le Maire présente le projet de programme de coupes de bois pour la campagne 2019 établi par l'office national des forêts (ONF) qui s'occupe de nos forêts communales relevant du régime forestier. Il s'agit des parcelles 1, 3 et 5 situées dans le secteur de la Cote des Pins et des Chirouzes. Il est entendu que le mode de vente sera choisi une fois que les bois seront marqués et qu'il fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le conseil municipal se prononce alors à l'unanimité en faveur de ce programme de coupes.

4/ Tarif du gobelet non rendu suite à un prêt

Le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM) nous a fourni des gobelets prévus pour être utilisés par les associations de la commune. Ceux-ci sont donc mis gracieusement à la disposition des associations qui nous les demandent. Pour éviter au maximum la disparition de gobelets, madame le Maire propose que soit facturé un euro par gobelet non rendu, ce qui est aussitôt approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

5/ Pour information : utilisation du chapitre pour dépenses imprévues du budget eau et assainissement

Sur demande de madame le Maire, Louis BESSON explique que, du fait d'erreurs dans les factures d'un abonné aux services de l'eau et de l'assainissement concernant les années 2015 et 2016, il a été nécessaire de faire de nouvelles factures et, conséquemment, d'annuler les anciennes factures correspondantes. Cela se traduit par un remboursement compensé par une recette supérieure. Mais le chapitre 67, prévu pour ce type de remboursement, n'a pas été suffisamment abondé. Madame le Maire a donc dû procéder à un virement d'un montant de 300 € sur le compte 673 de ce chapitre (titres annulés sur exercices antérieurs) en provenance du chapitre 022 (dépenses imprévues).

Informations diverses

Madame le Maire donne différentes informations.

Dans le cadre du prix Exbrayat, Samira SEDIRA a présenté à Tarentaise le 31 août dernier à 14h30 son roman *La Faute à Saddam*. Armel JOB présentera le sien, *Une femme que j'aimais*, le 14 septembre à Rochetaillée et Gaëlle JOSSE le sien, *Une longue impatience*, le 28 septembre à Planfoy.

La montée cycliste des Soleils de l'automne aura lieu le 14 octobre prochain.

La première réunion pour les travaux du cimetière a eu lieu lundi 3 septembre, le premier coup de pioche étant prévu pour le lundi suivant. Il va de soi que l'accès aux tombes existantes sera maintenu pendant les travaux.

Concernant le futur centre technique municipal, il a été procédé au bornage des terrains concernés en vue de leur acquisition. Il va être passé prochainement un marché public pour le choix d'un architecte. Il en ira de même pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment abritant la mairie. Louis BESSON ajoute qu'un marché public pourra parallèlement être lancé en rapport avec les voiries dans le village.

La commune est en situation d'alerte en ce qui concerne l'eau potable, au moins jusqu'au 30 septembre. Il convient donc d'économiser l'eau, cela même si nous sommes maintenant reliés à l'aqueduc des Sources.

Des élections destinées à compléter l'effectif du conseil municipal vont avoir lieu : premier tour le 30 septembre et deuxième tour le 7 octobre. Toutes les informations concernant les démarches à effectuer pour être candidat sont affichées à l'extérieur de la mairie.

Michèle PEYRON précise de son côté qu'une exposition concernant la première guerre mondiale a été réservée et qu'elle sera présentée à la bibliothèque d'ici la fin de l'année.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, madame le Maire lève la séance : il est 21h35.

Affiché le 13 septembre 2018
Le Maire
Évelyne Estellé